

## Le mot du Maire

Un numéro aux chaudes couleurs d'automne pour un tour de la question communale sur les thèmes de l'assainissement, des services de l'eau, du budget...

Vous ne serez pas sans remarquer l'article sur ce dernier qui traduit une année budgétaire difficile pour Habère-Lullin qui a dû, je le rappelle faire face aux énormes dépenses engendrées par la crue, dont certaines restent encore à faire. Et qui dans le même temps voyait la mise en route des nouveaux bâtiments de l'école, avec des frais de fonctionnement un peu en hausse aussi. Une année de transition surtout. Car les choses s'apaiseront sur 2010, notamment avec le transfert d'une partie de nos compétences à la communauté de communes, qui s'accompagnera d'un report de charges (de recettes également). D'un point de vue budgétaire encore, nous gardons en point de mire 2012, au cours de laquelle nous aurons achevé de régler les emprunts de la dette pour la station des Habères, qui pèsent lourdement sur budget communal.

Malgré cela la commune avance et doit avancer, elle doit continuer à mettre à jour ses infrastructures, répondre aux normes et proposer des services à ses habitants. Pour cela il y a plusieurs acteurs, dont le réseau associatif. Ce numéro de septembre fait la part belle aux associations, pour vous parler de la vie d'Habère-Lullin. En cette période où nous planifions notre année de loisirs, il est bon de savoir que de nombreuses activités sont proposées sur la commune. Des plus petits aux plus grands il y a toujours à faire. C'est aussi l'occasion de remercier les bénévoles qui font vivre ces associations. Elles contribuent aussi à l'activité économique car plusieurs d'entre elles sont employeurs. La crèche par exemple compte 7 salariées : une petite entreprise, avec le côté convivial et chaleureux de l'association ! Bravo donc à tous ceux qui s'impliquent dans la vie locale en œuvrant régulièrement pour tous, qui nous proposent de nombreuses activités sportives, de loisirs, intellectuelles ou d'utilité sociale.

Je vous souhaite au nom du conseil municipal une bonne rentrée, active, avec nous l'espérons un automne magnifique pour prolonger la magie de l'été.

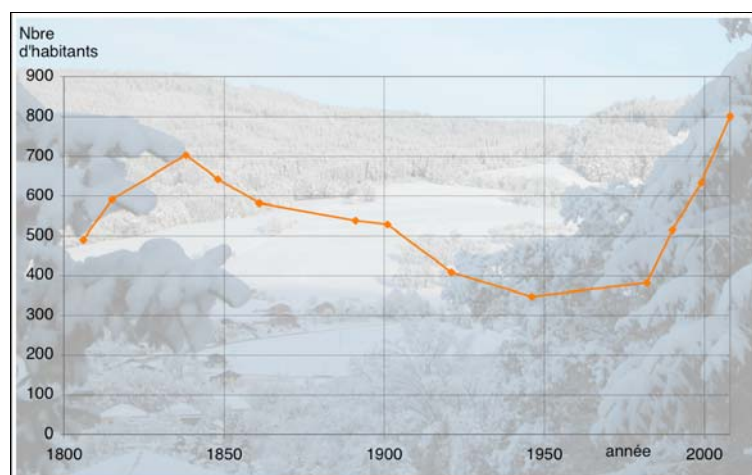
Marielle Duret

## Habère-Lullin a compté ses habitants

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et leurs caractéristiques : âge, sexe, profession exercée, conditions de logement, etc...

La mairie d'Habère-Lullin, par l'intermédiaire d'un agent recenseur, a réalisé en 2008 la collecte de ces informations, préparée et contrôlée par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

La publication des résultats complets (intégrant des éléments d'analyse) sera effectuée d'ici fin 2009. Le seul chiffre officiel que l'INSEE nous a communiqué pour l'instant est le nombre d'habitants de la commune : **801**, record historique pour notre village.



La fluctuation de population est influencée par les événements politiques ou sociologiques (exode du début du 20<sup>ème</sup> siècle, les deux guerres mondiales). C'est ainsi qu'en 1946, Habère-Lullin ne comptait plus que 347 habitants.

Depuis les années 1980 en revanche, nous constatons un accroissement important de la population, surtout entre les recensements de 1999 et de 2008 (+ 26 %).

Si l'on remonte un peu dans le temps, il faut savoir que ce n'est qu'à partir du 19<sup>ème</sup> siècle que le recensement devient plus officiel et plus précis. Précédemment on parlait de « feux », unité qui représentait le nombre de foyers. En 1605, par exemple, on en comptait 120 sur Les Habères (Habère-Lullin et Habère-Poche).

En 1756, (toujours sur Les Habères) on dénombrait 335 habitants, mais seules les personnes du sexe masculin étaient recensées.

La croissance démographique a conduit au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle à des niveaux de population comparables à celui que nous atteignons aujourd'hui.

## LA MARPA

Connaissez vous la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées « La Clairière » ?

Vous avez sûrement aperçu ses résidents lors d'une promenade sur la vieille route pour aller au parc, où à l'occasion du marché de Noël d'Habère-Lullin !

Gérée par une association loi 1901, la MARPA est une petite unité de vie non médicalisée composée de 16 logements, où habitent 18 personnes âgées. La MARPA accueille prioritairement des personnes de la Vallée Verte. Elle leur permet ainsi de continuer à vivre dans leur environnement familial. Chacun peut aller et venir à sa guise, mener les activités de son choix à l'extérieur et recevoir sa famille et ses amis dans son appartement.

Une équipe de 7 personnes travaille à la MARPA. Elles assurent l'accompagnement des personnes âgées dans leur quotidien, veillent à leur bien être, à leur autonomie et à leur sécurité 24 heures sur 24.

Mais que se passent-il derrière les portes de la MARPA ?

Eh bien demandez aux enfants d'Anim'Habères Jeunes ! Ils vous diront les après midi gâteaux, les parties de Uno et tout ce qu'on peut trouver dans la salle de l'atelier...

Si vous entrez le matin vous croiserez des aides à domicile de l'ADMR, les infirmiers de Boège, le SSIAD du Giffre, quelques résidents qui attendent la factrice... Ce qui vous fera pousser la porte de la salle à manger, ce sont les bonnes odeurs de la cuisine. Et là, près de la cheminée, vous verrez sans doute quelques têtes grisonnantes épluchant les légumes pour la soupe du soir.

Derrière les portes de la MARPA vous trouverez aussi des champions de gymnastique toutes disciplines confondues. Gym des mains et de l'imagination, lors de l'atelier bricolage où dextérité, précision et inventivité sont les maîtres mots. Gym physique, le jeudi après midi. Gym de l'esprit avec l'atelier des mots... Savez-vous, à ce sujet, qu'à la MARPA ce n'est pas le Slam qui est tendance mais le « Virlangue ». Voici pour vous un Virlangue en G « Garou et Geneviève galèrent à la gare de Grenoble, gardant les gamins gourmands de Germaine qui gaspillent les gâteaux du goûter... »

Les portes de la MARPA sont toujours ouvertes et c'est avec plaisir que les résidents accueillent le club d'Habère-Lullin tous les 15 jours tout comme la bibliothèque. Cette année pour la semaine du goût, la MARPA a reçu plus de 60 convives au cours des différents repas à thème proposés : Breton, Ch'tis, ou encore lyonnais...

Il y a encore tellement de choses à raconter, mais maintenant vous connaissez un peu mieux vos voisins de la MARPA !





## LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

### APE des Habères

L'association des parents d'élèves des Habères a pour objet, au travers de l'organisation de diverses manifestations tout au long de l'année, de soutenir financièrement les activités scolaires. En 2007/2008, ce sont ainsi plus de 12 000 € qui ont été mobilisés, soit 52 €/enfant, grâce à l'implication de la trentaine de « membres actifs » et à la participation de tous.

### BADABOUM

BADABOUM gère une structure multi-accueil (crèche + halte garderie) pour les 0-3 ans de la Vallée Verte.

Elle emploie 9 professionnelles de la petite enfance qui accueillent chaque jour 21 enfants dans les locaux mis à disposition dans le nouveau bâtiment de l'école d'Habère-Lullin. Elle fonctionne de 7h30 à 18h30, pour une matinée, une ou plusieurs journées par semaine, selon les besoins de garde des parents.

Contact : 04 50 39 13 08  
badaboum.creche@laposte.net

### Les Bambins des Habères

La garderie périscolaire parentale accueille les enfants de la maternelle au CM2, avant et après l'école (7h00-8h35 et 16h15-19h00), pour le regroupement scolaire des Habères.

L'assemblée générale ouverte à tous les adhérents a lieu début octobre.

Présidente : Ingrid BONNET  
Contact : 06 29 48 69 83, ou  
lesbambins@aliceadsl.fr

### Anim' Habères Jeunes

Anim' Habères Jeunes propose tout au long de l'année (y compris pendant les vacances d'été) des activités et des sorties sportives ou culturelles à l'attention des enfants du regroupement pédagogique.

Montée dans le cadre d'un Contrat éducatif local avec le soutien financier des deux communes des Habères, l'activité est gérée par une association dont l'assemblée générale se tiendra le 22 septembre.

Contact : Beatrice HEINRY au 04 50 31 75 71, ou  
animhaberes@orange.fr

### Gymnastique volontaire de la VV

L'association propose des activités pour un large public, de 5 à 95 ans... Les cours d'intensité variée sur Bogève, Boège et Habère-Lullin (9 adultes, 1 senior, 4 enfants, 1 à la MARPA et des sessions spécifiques d'Acti'march) sont encadrés par des animatrices diplômées.

Les cours sur Habère-Lullin se déroulent le mardi soir et le vendredi matin à la salle communale, et le jeudi après-midi à la MARPA.

Président : Jean-Michel BARBIER,  
<http://pagesperso-orange.fr/gv.vallee-verte/>

### H2L

Habère Lullin Loisirs est l'association d'animation du Village : marché de Noël (les 28 et 29 novembre prochains), goûter de Noël pour les enfants d'Habère-Lullin (12 décembre prochain), et depuis l'an dernier une activité Aquagym aux Cimes du Léman.

Vous êtes attendus nombreux à l'assemblée générale du 19 octobre prochain...

Présidente : Lidvine GRIZEL

### Bibliothèque municipale

Une équipe de 12 bénévoles fait vivre la bibliothèque municipale située à l'étage de la Mairie : prêt de livres, CD et DVD documentaires évidemment, mais également animations autour du livre, goûters lecture, heure du conte mensuelle, accueil hebdomadaire des classes d'Habère-Lullin, animations à la MARPA, à Badaboum...

Les horaires d'ouverture sont les lundi et mercredi de 16h00 à 17h30, et le samedi de 10h00 à 12h00.

Responsable : Marie-Paule CHATILIEZ,  
bibliotheque@habere-lullin.fr

### Les Passeurs d'Art

Les Passeurs d'Arts proposent depuis 2001 des cours et des ateliers de pratiques artistiques et produisent des événements culturels en Vallée Verte.

Arts plastiques, photo numérique, musiques actuelles sont accessibles sous forme d'ateliers ou de stages durant l'année scolaire, pour enfants, ados ou adultes.

Les Passeurs d'Art, le Pessey (ancienne poste)

Contact : lespasseursdarts74@gmail.com  
Site : [www.lespasseursdarts.fr](http://www.lespasseursdarts.fr)

### Rock Vallée Verte

Depuis l'année dernière, ados (12-16 ans) et adultes peuvent s'adonner à la danse rock, y compris dans une version « acrobatique », ou à la salsa.

Les cours ont désormais lieu, pour ce qui est du foyer rural, le vendredi à partir de 18h00 (salsa ados puis rock ados et rock acrobatique). D'autres cours sont proposés dans les villages de la vallée.

Contact : Yann PACCOT – 04 50 39 13 90  
Site : [www.rdv-danse.com](http://www.rdv-danse.com)

### Institut de la langue savoyarde

L'objet de l'association est la conservation, la promotion et la diffusion de la langue savoyarde : le franco-provençal de Savoie : développement et gestion d'une bibliothèque de livres en savoyard, édition et diffusion d'ouvrages en savoyard, intervention auprès d'associations sur des projets en rapport avec la langue savoyarde...

Contacts :  
Alain FAVRE (Président – [afavre1@hotmail.com](mailto:afavre1@hotmail.com)) ou  
Marc BRON (vice-P – [marc.bron@wanadoo.fr](mailto:marc.bron@wanadoo.fr))

## LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

### Amicale des Pêcheurs

L'association regroupe les amateurs de pêche de la commune : sorties pêche, alvinage, activités en partenariat avec des associations de pêche voisines... L'association est aussi à l'origine de la création du lac de la Crossetaz, dont elle assure l'entretien.

Contact : Thierry OGEL ou Eric CHENEVAL – siège social : Hôtel-Restaurant « Aux Touristes »  
tel : 04 50 39 50 42

### ACCA – Association de chasse communale

L'association a pour vocation la gestion des territoires et de la faune sauvage sur le commune.

Elle regroupe une trentaine d'adhérents, amateurs de chasse évidemment mais aussi conscients de la nécessité de sauvegarder le fabuleux patrimoine naturel de la Vallée Verte.

Président : Pierre MEYNENT – 06 77 09 67 20

### mais aussi...

**La Communauté paroissiale** a pour mission de rendre visite une fois par semaine aux résidents de la Marpa. A son initiation, une messe y est également célébrée chaque mois. Pour Noël, la communauté prépare et porte des cadeaux aux malades et aux hospitalisés de la commune, ainsi qu'aux résidents de la Marpa.

**Association du patrimoine**, contact : M. Michel HARDY, 04 50 39 50 51

**Aïkido**, le lundi soir pour les ados et adultes (contact : M. Patrick MURONI - 04 50 39 55 97)

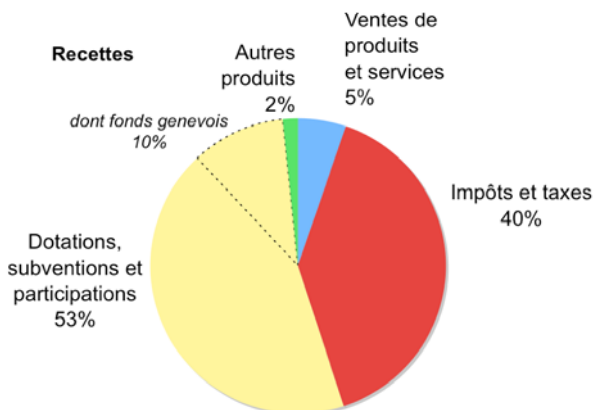
**Ski Loisirs Vallée Verte** propose des cours de ski pour les enfants et ados les samedis après-midi.

**Judo Club** de Viuz-en-Sallaz, qui propose des cours le mercredi et le vendredi soir à la salle polyvalente.  
contact : M. Martial DURAND, 04 50 36 84 04

**Tennis**, possibilité de location ponctuelle ou d'abonnement à l'année renseignement en Mairie.

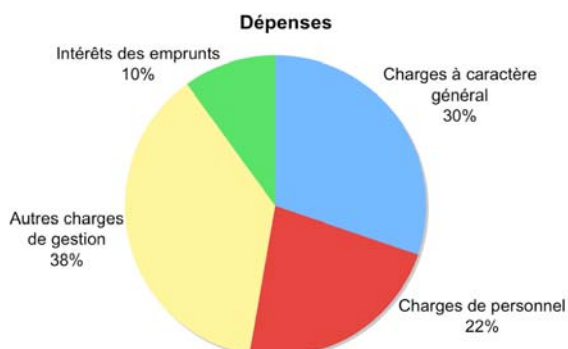
## LE BUDGET COMMUNAL

**Le budget de fonctionnement** de la commune s'élève à **875 000 €**. La dotation des fonds genevois a été particulièrement importante cette année, atteignant presque **90 000 €** alors qu'elle était plutôt de l'ordre de 65 000 € les années précédentes. **Rappelons que cette dotation est versée aux communes concernées au prorata du nombre de résidents travailleurs frontaliers, suisses ou de double nationalité qui se déclarent en Mairie. Merci donc à toutes les personnes concernées de se présenter en Mairie.**



**Le budget d'investissement** s'équilibre à 1,5 millions d'euros.

Les importants travaux consécutifs à la crue de juillet 2007, pour lesquels une partie des aides attendues n'a pas été perçue, ont alourdi le budget de fonctionnement communal en 2008 : 65 000 € de déficit à reprendre en charge dans le budget 2009 et à absorber en une seule année budgétaire, selon les règles de la comptabilité publique.



	Fonctionnement	Investissement
Alpes du Léman	2 708 €	
SIVOM de la Vallée Verte	29 614 €	
Syndicat des Habères (station)	79 181 €	
SELEQ74 (électrification)	12 186 €	
SIVU assainissement	16 094 €	26 069 €
SDIS (incendie et secours)	24 083 €	
	163 866 €	26 069 €

Nous avons ainsi été contraints d'augmenter significativement la part communale des taxes locales (foncière, foncière non-bâtie, taxe d'habitation et taxe professionnelle, les 4 sources de financement communales) pour l'année 2009. Pour un foyer s'étant acquitté pour l'année 2008 d'une taxe foncière totale de 900 euros, l'augmentation liée à cette hausse de taux sera de l'ordre de 50 euros en 2009.

Signalons que ces taxes n'avaient pas été augmentées depuis de nombreuses années alors que dans le même temps la baisse d'activités sur la commune amputait de plusieurs dizaines de milliers d'euros les recettes de taxe professionnelle (passant de pratiquement 100 000 euros en 1995 à 35 000 euros en 2008).

# NOUVELLES DES COMMISSIONS

## Distribution d'eau

Lors du précédent mandat, la municipalité, conformément à la réglementation en vigueur (loi sur l'Eau du 3 janvier 1992), s'était fixé deux objectifs :

- la protection des ressources en eau
- l'amélioration de la gestion du réseau d'eau potable

### Protection des captages

- **2001** : relance de la procédure d'instauration des périmètres de protection autour des captages communaux
- **2002-2004** : montage des dossiers et consultations des services préfectoraux
- **2005** : préparation de l'enquête publique et parcellaire
- **2006** : enquête publique
- **2007** : mise en place de la procédure d'acquisition des terrains situés dans le périmètre immédiat des captages
- **2008** : constitution du dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de protection

### Réseau de distribution

- **2002** : commande à la RDA (Régie Départementale d'Assistance du Conseil général) de l'Etude diagnostic du réseau d'eau communal
- **2003-2004** : réalisation des travaux prévus dans la phase préliminaire : installation des compteurs sur les réservoirs, remise en état ou renouvellement des vannes de sectionnement.
- **2004-2006** : réalisation de l'étude et réparations de 16 fuites révélées par celle-ci.
- **2006** : rapport de l'étude et plan du réseau d'eau
- **2007** : réalisation du plan de récolement des branchements des particuliers

## OU EN SOMMES-NOUS EN 2009 ?

### Périmètres de protection

- A deux exceptions près, la commune est propriétaire de l'ensemble des terrains inclus dans les périmètres de protection immédiate. Par conséquent, les premiers travaux sur les captages des Mâcherets ont débuté au printemps.

### Réseau d'eau

- La commune possède désormais deux outils précieux : un plan détaillé du réseau d'eau et ainsi que le plan de récolement des branchements des particuliers qui sont à la disposition de Roger Félisaz, fontainier de la Commune. Ces documents étaient une nécessité pour une gestion raisonnée et efficace du réseau.
- En tenant compte des urgences émises dans le rapport de la RDA, la Commission de l'eau a fait plusieurs propositions en ce qui concerne le renouvellement des canalisations anciennes et sous dimensionnées. Les priorités se situent sur trois secteurs : Torchebise, le Chef Lieu et la Ville du Four. Dans la mesure du possible, nous serons attentifs à ce que ces travaux puissent coïncider avec le phasage de l'assainissement collectif. Ce fut le cas l'automne dernier avec le renouvellement de la canalisation qui va « Chez Paul à Lulu ».

La distribution d'une eau de bonne qualité, l'amélioration du rendement du réseau et la mise aux normes de la défense incendie resteront les enjeux de la nouvelle équipe.

A plusieurs reprises, nous avons eu à déplorer des interventions sur le réseau communal par des personnes non habilitées par la Commune. Quelques rappels s'imposent :

- L'abonné doit informer la Mairie dans les plus brefs délais de tout indice de dysfonctionnement de son branchement.
- La manoeuvre des bouches à clé des branchements est uniquement réservée au fontainier ou aux personnes diligentées par la Commune et interdite aux usagers. En cas de fuite dans l'installation intérieure, l'abonné doit se limiter à fermer le robinet du compteur.
- La garde et l'entretien du branchement sont à la charge de la Commune uniquement sur le domaine public.
- La partie du branchement sur la propriété privée est à la charge de l'abonné.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires concernant cette réglementation.

# NOUVELLES DES COMMISSIONS

## L'assainissement collectif

### Avancement des travaux :

**2006** : réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de réseau de collecte des eaux usées. (Chez Soujeon, Le Rosay, une partie du Pessey et l'école)

**2007** : Début du chantier de la station d'épuration. Les intempéries retarderont sa mise en service. Elle est opérationnelle depuis fin Juillet 2008.

**2008** : réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de réseau (La Ville du Four & Chez Soujeon).

Le coût total de ces travaux s'élève à 1 147 367 €. Les subventions obtenues ayant été de 585 167 €, il reste donc à la charge de la commune 562 200 €.

### Conditions de raccordement :

Le syndicat d'assainissement Burdignin - Habère-Lullin - Villard a informé par courrier les usagers concernés :

- les usagers sont raccordables depuis le 24 juillet 2008, date de mise en service de la station d'épuration,
- à partir de 2009, les usagers concernés, qu'ils soient effectivement raccordés ou non, seront assujettis à la taxe d'assainissement qui s'élèvera à 1,20 €HT le m<sup>3</sup> d'eau consommé + une partie fixe de 30 €TTC par an. A ce titre, une facture à entête du SIVU Assainissement sera établie.
- le délai de raccordement au réseau d'assainissement est de 2 ans, à compter de la date dudit courrier,
- le raccordement reste à la charge de l'usager, qui peut l'effectuer lui-même ou en faisant intervenir une entreprise,
- Le raccordement ne concerne que les eaux usées (cuisine, salle de bains, w-c) **pas les eaux pluviales**,
- **Pour les maisons ou logements existants**, une participation financière à la réalisation des travaux du réseau d'assainissement collectif (partie publique qui va du collecteur principal à la limite de propriété) est demandée ; un montant de 1000 € sera facturé en deux fois, à 12 mois d'intervalle.

**La taxe de raccordement est due pour toute nouvelle construction** raccordable au réseau, qui est de ce fait dispensée de réaliser un dispositif d'assainissement individuel.

**Maison de 1 logement**.....4 000 €HT + 11 €HT/m<sup>2</sup> SHON\* (plafonné à 5 600 €HT)

**Appartement**.....2 000 €HT + 11 €HT/m<sup>2</sup> SHON\*  
(dans construction comprenant 2 logements ou plus)

**Création de surface habitable**..... 11 €HT/m<sup>2</sup> SHON\*

**Pour un lotissement à usage d'habitation**, la taxe sera facturée au lotisseur :

4000 €HT/logement + 11 €HT/m<sup>2</sup> SHON\* maximal créé par l'opération  
(plafond fixé à 5600 € ht /x nombre de logements)

\* SHON : Surface Hors Oeuvre Nette

## Voiries communales

Nous avons, cette année, bénéficié d'un enneigement exceptionnel qui a été le bienvenu. Un grand coup de chapeau à toutes les personnes au service de la Commune, qui ont participé avec efficacité et disponibilité à l'entretien de nos routes communales, des accès aux commerces et entreprises (ainsi que chez quelques particuliers, qui, rappelons-le, paient ce service).

En matière d'entretien de la voirie, cette année, au vu du budget, il se fera au coup par coup, sans programmer de grands tronçons en réfection. Il nous reste, malheureusement, plusieurs endroits à réparer ou à consolider suite aux crues de Juillet 2007. Le montant des réparations de ces intempéries s'élève aujourd'hui à 58 664,64 € payés en 2008 et 2009 !

## INTERCOMMUNALITE

### Vers une Communauté de Communes

La Communauté de Communes de la Vallée Verte devrait voir le jour dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, en se substituant au SIVOM de la Vallée Verte qui regroupe actuellement les 8 communes du canton de Boège (Boège, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint-André-de-Boège, Saxel et Villard). Rappelons que le SIVOM est un regroupement dit « à la carte », c'est-à-dire qu'une partie des compétences communales a été transférée de façon optionnelle. Il gère principalement, pour l'ensemble des communes : les ordures ménagères (collecte, points d'apport volontaire, déchetterie), le gymnase intercommunal et la piscine de Boège, les transports scolaires... La commune de Habère-Lullin a par ailleurs transféré plusieurs compétences optionnelles : le soutien à plusieurs organismes comme l'école de musique, l'ADMR....

La création de la Communauté de Communes passe par une modification des statuts du SIVOM, la notion de « à la carte » étant supprimée et une nouvelle dénomination des compétences faite pour correspondre aux appellations propres aux communautés de communes. Pour notre commune, les principales modifications seront le transfert des investissements et de la gestion de l'école maternelle, la réflexion sur l'avenir de la piscine (dont l'hypothèse d'une nouvelle construction), les actions en matière de développement économique (avec en particulier l'étude de faisabilité d'une zone d'activité économique), de développement des énergies renouvelables.

La Communauté de Commune sera ce que l'on appelle un EPCI (établissement public à fiscalité propre), c'est-à-dire en particulier qu'une partie des taxes locales lui sera destinée ; le Conseil communautaire déterminera le montant de la part intercommunale des taxes locales (taxe d'habitation, foncière, foncière non-bâtie). Les communes pourront réduire à proportion leur part, de façon à ne pas augmenter la charge fiscale des ménages.

La prochaine étape passe par le positionnement des 8 conseils municipaux sur la proposition de nouveaux statuts du SIVOM.

### Un contrat de rivière pour la Menoge

La Menoge qui traverse toute notre vallée verte est un élément incontournable de notre paysage, que ce soit pour la promenade, la pêche, le parcours VTT, le lac de la Crossettaz... Cependant la crue de juillet 2007, encore présente dans nos mémoires, nous a rappelé qu'un cours d'eau, aussi petit soit-il, est à prendre en compte et peut devenir dévastateur.

Consciente qu'il est indispensable de se préoccuper de l'état de nos rivières, la municipalité d'Habère-Lullin a participé à 2 réunions d'informations sur les contrats de rivière. Le syndicat mixte de l'aménagement de l'Arve et de ses abords est ainsi venu faire part de son expérience vieille de 10 ans et de sa volonté d'élargir le contrat de rivière de l'Arve à tout le bassin versant dont fait partie la Menoge.

Il est clairement ressorti de ces réunions que la gestion d'un cours d'eau doit obligatoirement être envisagée dans son ensemble et non pas chaque commune dans son coin, avec ses seules idées et ses seuls moyens (un aménagement peut avoir des répercussions négatives en amont ou en aval). C'est là tout l'intérêt du contrat de rivière qui, après une phase de diagnostic et d'étude, permet de mobiliser des moyens, de programmer et d'engager des travaux en fonction des priorités. Cependant pour qu'un tel projet voie le jour, l'adhésion de toutes les communes est indispensable.

Le Conseil municipal a ainsi pris la décision d'engagement dans cette démarche et de participation aux études préalables qui démarreront prochainement.

### Compostage

Le SIVOM de la Vallée Verte met en place une opération visant à réduire le tonnage d'ordures ménagères et de déchets verts. Il propose de fournir aux habitants de la Vallée Verte qui le désirent des composteurs individuels, moyennant une petite participation financière (le montant sera fonction du nombre de composteurs) et une explication du bon mode de fonctionnement .

En effet bon nombre de déchets organiques tels les épluchures, les restes de repas, les tontes de pelouses (...) finissent à la poubelle ou à la déchetterie et coûtent à la collectivité. De plus le compostage fournit un fertilisant naturel pour le jardin.

On estime que le volume de déchets des ménages traités par la collectivité peut-être réduit de 20% (avec une réduction proportionnelle des coûts de collecte et de traitement) pour une famille qui met en place le compostage à domicile.

Si le projet de compostage domestique vous intéresse, faites la demande auprès du secrétariat de la mairie.



## BREVES DIVERSES

### Concours d'illuminations de Noël

Merci aux participants du 1er concours "Illuminations et décorations de Noël". Les 5 premiers se sont vus remettre, lors des vœux du Maire, des bons d'achats ou des compositions florales.

Le jury était composé de 2 membres du Conseil municipal ainsi que d'une personne résidente de la commune. Les critères d'évaluation étaient les suivants : originalité, harmonie, créativité et utilisation de produits naturels. Nous espérons vous voir encore plus nombreux cette année !

### Un livre pour témoigner

Il y aura bientôt 66 ans, dans la nuit du 25 décembre 1943, se déroulait la tragédie du château d'Habère-Lullin. En décembre 2008, lors de la commémoration, Mr Cottet d'Habère-Poche a lu un passage du livre écrit par son père Joachim Cottet, témoin et victime de ce drame.

Non seulement il a vu 25 de ses compagnons se faire tuer, mais il fut arrêté, envoyé avec 7 de ses camarades au camp de tri de Compiègne, déporté à Buchenwald, Flossenbürg, puis à Dachau. Il est un des deux seuls survivants de cette déportation.

Pour notre mémoire, il nous laisse un recueil, « Cicatrices du temps passé », apportant son témoignage sur cette nuit de Noël, et l'enfer qu'il a connu dans les camps nazis.

Les enfants et petits enfants de Joachim Cottet ont tenu à remettre officiellement ce livre à la commune d'Habère-Lullin, comme témoignage de son histoire mais aussi pour que l'Histoire ne s'arrête pas et pour que chacun puisse prendre la mesure de la tragédie. Il est en consultation libre à la bibliothèque mais nous vous demandons de ne pas dupliquer cet exemplaire unique qui n'a pas été publié, selon la demande de la famille.

### Ils proposent ...

Nathalie CHAUSSE, habitante de la commune, propose d'accompagner les particuliers et les petites entreprises et de les aider à construire leurs projets et dans leur vie quotidienne (rédaction de courriers, appels téléphoniques, recherche d'informations, comptabilité...), en toute confidentialité et sur la base d'un prix défini d'un commun accord.

Tel : 06 27 38 70 78 ; natachaus@voila.fr

Le portail des Alpes du Léman : [www.alpesduleman.fr](http://www.alpesduleman.fr)

Le portail de l'office de tourisme : [www.vallee-verte.com](http://www.vallee-verte.com)

Et toujours le site de covoiturage dédié à la Vallée Verte : [www.vvcovoiturage.fr](http://www.vvcovoiturage.fr)

### La mairie en pratique

Tel : 04 50 39 50 85 / fax : 04 50 39 59 37

e-mail : [accueil@habere-lullin.fr](mailto:accueil@habere-lullin.fr)

site internet : [www.habere-lullin.fr](http://www.habere-lullin.fr)

Horaires d'ouverture au public :

Mardi de 13h30 à 17h30, mercredi de 9h00 à 11h30, samedi de 9h00 à 12h00.

Permanences en Mairie :

Maire : samedi matin de 10h00 à 12h00 ou sur rendez-vous

Maires-adjoints : sur rendez-vous

### Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture :

Lundi et mercredi de 16h00 à 17h30

Samedi de 10h00 à 12h00

### Déchetterie intercommunale (Boège)

Heures d'ouverture :

Lundi et mercredi de 16h00 à 17h30

Samedi de 10h00 à 12h00

### Du côté de l'état civil...

#### Naissances :

##### **En 2008 :**

Elise BRETON (Le Grand Clos), Lily DENIEAULT (Nantcroux), Clément POYAUD (Chez Soujeon), Orphée VANNESCHI—AILLOUD (Chef-Lieu).

##### **En 2009 :**

Mathias HERENG (Les Mâcherets), Danaé L'HOPITALIER-CLERC (Les Mâcherets), Andrea VARGAS (Les Monnaizes)

#### Mariages :

Thierry DELACHENAL et Leila BOUDIA (Le Grand-Clos), Sylvain ENCRENAZ et Valérie LEFEVRE (Le Pessey), René PILLICH et Joseline RAGOT (Les Mâcherets), Yves TEISSÈDRE et Valérie MATTIONI (Route Vieille), Eric VERNAZ et Valérie GAROFALO (Le Pessey), David DUVILLARET et Abélia DORIDO (Le Rosay), Alain SCORDEL et Céline CHAVANELLE (Le Pessey)

#### Décès :

##### **En 2008 :**

François BEL (Les Mâcherets), Anne-Marie COTTET (Chez Soujeon), Denise DESPRIN-GHERE (MARPA), André ESCURE (MARPA), Rolande FREZIER (MARPA), Gilberte VAUDAUX (Chef-Lieu).

##### **En 2009 :**

Denis DUFOURD (Le Cry), Jean-François FROMENT (Les Mâcherets).

*Le bulletin municipal est imprimé sur papier recyclé*